



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2018

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Melle Bastos – Mme Escroignard
MM. Diaz – Jasemin – Senecal.

Assiste : M. Le Nagard (Comité).

Excusé : M. Allard (Cdfa).

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT**.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

INFORMATION MATCHES REMIS

Suite à l'annulation de toutes les rencontres le Samedi 17 Novembre, La commission reporte les rencontres

- Challenges U10/U11 **le Samedi 1^{er} Décembre**
- La journée du Critérium U10/U11 Départementale **du 1^{er} Décembre au 19 Janvier 2019**
- La journée du Critérium U10/U11 Avenir **du 1^{er} Décembre au 12 Janvier 2019**
- La journée du Critérium U12/U13 Départementale **du 17 Novembre au 26 Janvier 2018**
- La journée du Critérium U12/U13 Avenir **du 17 Novembre au 12 Janvier 2019**
- Le Plateau U8/U9 **du 1^{er} Décembre au 19 Janvier 2019**



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 26.11.18

Pris note de votre demande d'engager une 3^{ème} équipe U7- Il est possible de l'engager mais elle n'intégrera les plateaux qu'après les vacances de Noël comme annoncé lors de la réunion du 26.10.18.

BEAUCHAMP AS : Mail du 22.11.18

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matches. Après vérification la commission confirme l'adversaire qui était MAGNY FC

BOUFFÉMONT ACF : Mail du 21.11.18

Pris note du forfait avisé de vos U7 sur le centre n° 6 du plateau U6/U7 du 24.11.18

BRUYÈRES BERNES USM : Mails du 26.11.2018

Pris note de votre remarque concernant l'amende pour 1 joueur non licencié à la date du 1^{er} tour du Festival Foot U13. La licence de votre joueur LOKULI EFEKELE Pierre Isaac a été validée le 26.10.18 ; date de réception du nouveau certificat médical par la Ligue

CERGY PONTOISE FC : Mail du 22.11.18

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12/U13 Avenir du 01.12.18 contre ST OUEN AS : Stade du Ponceau r Rue du Ponceau à CERGY

CHAMPAGNE SFC : Mail du 23.11.18

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 24 et 25.11.18

CORMEILLAIS ACS : Mail du 26.11.18

Pris note de votre possibilité de recevoir un centre du plateau U87/U9 du 125.12.18

ENTENTE SSG : Mail du 26.11.18

Pris note de votre demande des joueurs concernés suite à la disqualification de votre équipe ENTENTE SSG 2
Les joueurs concernés sont : SELLIER Dorian et BELEBENI Brandon qui ont participé aussi à un centre U12

ENTENTE SSG : Mail du 20 11 18

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de match.

EZANVILLE US : Mail du 21.11.18

Pris note de des coordonnées de votre responsable U8/U9 : Mr BOUJLOUD Nassredine : tél 07 80 56 82 23

GROSLAY FC : Mail du 22.11.18

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12/U13 à DEUIL ENGHEN FC du 24.11.18

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 19.11.18

Pris note de la réception des feuilles de matches réclamées mais arrivées hors délai

MAGNY FC : Mail du 26.11.18

Pris note de la fermeture de vos installations les 01 et 02.12.18 par arrêté municipal. La commission transfère le centre n° 9-U11 à CERGY PONTOISE FC. La commission vous demande d'apporter les feuilles lors de votre déplacement

MENUCOURT AS : Mail du 26.11.18

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 du 01.12.18
La commission vous informe que le plateau du 17.11.18 est reporté au 19.01.19

MENUCOURT AS : Mail du 26.11.18

Pris note de votre demande des feuilles du centre n° 16-U11. La commission transmet au secrétariat pour envoi des documents par mail sur la messagerie du club

MENUCOURT AS : Mail du 25.11.18

Pris note de votre interrogation concernant le critérium U10/U11 du 01.12.18
Voir PV de la commission du 19.11.18 indiquant le report à la date du 19.01.19

MONTMORENCY FC : Mail du 24.11.18

Pris note de l'horaire d'ouverture de vos installations. La commission vous demande de prévenir vos adversaires mail pour les rencontres de critérium ou plateaux à venir

PONTOISIENNE JS : Mail du 26.11.18

Pris note de votre interrogation sur le déplacement de vos équipes U10/U11 le 01.12.18
Pour les rencontres de critérium vos équipes se déplacent sur le même site. Par contre pour les Challenges U10 et U11, les équipes sont séparées comme pour le 1^{er} tour.



PONTOISIENNE JS : Mail du 26.11.18

Pris note des coordonnées de votre responsable de la catégorie U12/U13 : Mr Dembo DRAME – Tél 06 52 66 03 97

PONTOISIENNE JS : Mail du 20 11 18

Pris note de l'engagement d'une équipe supplémentaire U7, soit 5 équipes

PRESLES USL : Mail du 23.11.18

Pris note de votre demande de participer aux plateaux U6/U7 et U8/U9 avec les équipes de l'ADAMOIS OL

SARCELLES AAS : Mail du 16.11.18

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres du Challenge U10 & U11 : Stade Léo Lagrange – Rue du Stade à SARCELLES

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 20.11.18

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres du Challenge U10 & U11 : Stade Escutary – 13 Rue Léo Lagrange à ST OUEN

LE THILLAY ESM : Mail du 22.11.18

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U9. Celle-ci sera intégrée au plateau après les vacances de Noël.

LE THILLAY ESM : Mail du 22.11.18

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U8. Celle-ci sera intégrée au plateau après les vacances de Noël.

LE THILLAY ESM : Mail du 22.11.18

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U7. Celle-ci sera intégrée au plateau après les vacances de Noël.

LE THILLAY ESM : Mail du 22.11.18

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U6. Celle-ci sera intégrée au plateau après les vacances de Noël.

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 20.11.18

Pris note du forfait avisé de votre équipe 8 sur rencontres de critérium U12/U13 du 24.11.18 à ARGENTEUIL FC

GONESSE RC : Mail du 26.11.18

Pris note de votre courrier. La commission attend les feuilles de matches concernées

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 27.11.18

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 sur centre n° 12 du Challenge U10 à JOUY FC

CONVOCAATION

LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 à 19 heures

La commission convoque :

- les dirigeants des équipes ST PRIX ES 2 et ENTENTE SSG 6 et l'arbitre de la rencontre

Suite au match n° 21027289 du 10.11.18 – critérium U12/U13 à ST PRIX ES



PLATEAU N° 3 - U7 du 8 DÉCEMBRE 2018

ATTENTION

Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent être présentes sur les centres à 9H00 afin de débiter les plateaux impérativement à l'heure
Chaque équipe sera composée de 4 joueurs + 1 remplaçant maximum

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N° CENTRE	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	équipes	joueurs
1	ARNOUVILLE FAS				
	Stéphane FERNANDES Tél 06 03 23 64 04	Stade Léo Lagrange 1 Rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE	ARNOUVILLE FAS	4	20
			GONESSE RC	5	25
			SARCELLES AAS	4	20
					0
TOTAL				13	65
2	ENTENTE BEAUMONT MOURS				
	Avelin FINDA NA NTAMA Tél 06 13 43 84 34	Stade Gilles Degenève Rue Pdt Wilson 95260 BEAUMONT S/ OISE	BEAUMONT MOURS ENT	4	20
			PERSAN 03 US	4	20
			FOSSES FU	2	10
			BELLOY SAINT MARTIN ACS	2	10
TOTAL				12	60
3	CERGY PONTOISE FC				
	José TOM Tél 07 77 06 47 33	Stade Municipal 2 Rue du 1er Dragon 95300 PONTOISE	CERGY PONTOISE FC	5	25
			ERAGNY AS	5	25
			CORMEILLAIS ACS	2	10
					0
TOTAL				12	60
4	CHAUMONTEL LUZARCHES AS				
	Stéphane TREUILLET Tél 06 71 90 24 97	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	CHAUMONTEL LUZARCGES AS	1	5
			PUISEUX LOUVRES FC	2	10
			GOUSSAINVILLE FC	4	20
			ECOUCEN FC 1	3	15
BRUYERES BERNES USM	2	10			
TOTAL				12	60



5	COSMO TAVERNY				
	Didier BAISNEE Tél 06 72 67 02 49	Stade Jean Bouin 111, Rue de Montmorency 95150 TAVERNY	COSMO TAVERNY	4	20
			BEAUCHAMP AS	2	10
			SAINT LEU 95 FC	5	25
			ARGENTEUIL RFC	1	5
TOTAL			12	60	
6	DEUIL ENGHEN FC				
	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Rue Jean Bouin 95170 DEUIL LA BARRE	DEUIL ENGHEN FC	2	10
			MONTMORENCY FC	3	15
			MONTMAGNY SPORTS	2	10
			GROSLAY FC	2	10
			DOMONT FC	1	5
EAUBONNE CSM	2	10			
TOTAL			12	60	
7	ENTENTE MMB				
	Didier AUBERT Tél 06 50 67 41 29	Stade Rue de l'Eglise 95540 MERY S/OISE	ENTENTE MMB	2	10
			AUVERS ENNERY FC	3	15
			ADAMOIS OL	2	10
			PRESLE USL	2	10
SAINT OUEN AS	3	15			
TOTAL			12	60	
8	EZANVILLE US				
	Jérémy MONNET Tél 06 75 87 99 81	Stade du Pré Carré 93 Av du Mal Foch 95460 EZANVILLE	EZANVILLE US	2	10
			BOUFFEMONT AC	2	10
			LE THILLAY ESM	1	5
			VEMARS SAINT WITZ FC	2	10
			MONSOULT BAILLET US	1	5
FRANCONVILLE FC 1	4	20			
TOTAL			12	60	
9	JOUY LE MOUTIER FC				
	Mickaël MONTEIRO NUNES Tél 06 59 06 72 19	Stade des Merisiers Rue Rossini 95280 JOUY LE MOUTIER	JOUY LE MOUTIER FC	2	10
			VAUREAL FCM	2	10
			COURDIMANCHE AS	4	20
			PARISIS FC 1	3	15
FRETTOISE ES	1	5			
TOTAL			12	60	



10	MAGNY EN VEXIN FC				
	Nicolas MADORE Tél 06 72 14 03 60	Stade Paul Chéron Rue P. Chevalier 95420 MAGNY en VEXIN	MAGNY EN VEXIN FC	2	10
			MENUCOURT AS	5	25
			BOISSY CORM CHARS ARRON	1	5
			VEXIN AS	1	5
			PARISIS FC 2	3	15
TOTAL			12	60	
11	ROSSY US				
	Sabri BOUGHRIET Tél 07 81 46 99 97	Comp. Sportif des Tournelles 55 Rue Houdard 95700 ROISSY EN FRANCE	ROSSY US	2	10
			MARLY LA VILLE ES	4	20
			GARGES FCM	3	15
			VILLIERS LE BEL JS	2	10
			SURVILLIERS AVENIR	1	5
FONTENAY FC	2	10			
TOTAL			14	70	
12	SAINT PRIX ES				
	Cyril CHESNEAU Tél 06 27 29 14 48	Stade Municipal 29 Rue Pasteur 95390 ST PRIX	SAINT PRIX ES	3	15
			ENTENTE SSG	5	25
			BEZON USO	4	20
					0
TOTAL			12	60	
13	SOISY AM FC				
	Jocelyn MORMAND Tél 06 26 55 71 08	Stade Schweitzer 40 rue d'Andilly 95230 SOISY S/S MONTMORENCY	SOISY AM FC	3	15
			ERMONT AS	3	15
			FRANCONVILLE FC 2	3	15
			OSNY FC	3	15
TOTAL			12	60	
14	VIARMES ASNIERES OL				0
	Xavier CRISTOBAL Tél 06 26 85 53 72	Stade Maspoli Rue Jean Moulin 95270 VIARMES	VARMES ASNIERES OL	3	15
			CHAMPAGNE SFC	2	10
			ECLAIR DE PUISEUX	1	5
			ECOUEEN FC 2	3	15
			SAINT BRICE FC	3	15
TOTAL			12	60	



PLATEAU N° 4 - U8 / U9 du 15 DECEMBRE 2018

Les clubs suivants sont susceptibles d'être centres :

Niveau 1

ARGENTEUIL FC
GOUSSAINVILLE FC
MONTMAGNY SPORTS
OSNY FC
SARCELLES AAS
SOISY AM FC

Niveau 2

ADAMOIS OL
ARGENTEUIL RFC
AUVERS ENNERY FC
BEAUCHAMP AS
BEZONS USO
BRUYERES BERNES USM
CORMEILLAIS ACS
ECOUEN FC
ENTENTE SSG
ERMONT AS
FOSSES UF
FRANCONVILLE FC
GONESSE RC
GROSLAY FC
MONTMORENCY FC
PARISIS FC
PUISEUX LOUVRES FC
PERSAN US
ST BRICE FC
ST OUEN L'AUMONE AS
ST PRIX ES
VIARMES ASNIERES OL
VILLIERS LE BEL JS



CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR REPORTÉ AU SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE 2018

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les 2 premiers de chaque poule et les 2 meilleurs 3^{èmes} des groupes de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Le premier de chaque poule et les 30 meilleurs 2^{ème} pour obtenir un total de 64 équipes seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 20 janvier 2018

Les documents concernant l'organisation du 1^{er} tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 6 Novembre 2018 et jusqu'au Vendredi 9 Novembre 2018**. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 à 16 Heures.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les centres qui ne pourraient avoir lieu le 1^{er} Décembre 2018 seront reportés d'office le samedi 8 Décembre 2018 (prioritaires par rapport au critérium)



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2008

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2009

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre n° 1-U10

FOSSÉS UF

ARNOUVILLE FAS 2 - VAUREAL FCM 2 - FOSSÉS UF 1 - EAUBONNE CSM 2

Centre n° 2-U10

FRETTOISE ES

FRETTOISE ES 1 - COSMO TAVERNY 2 - FRANCONVILLE FC 4 - FRANCONVILLE FC 3

Centre n° 3-U10

GONESSE RC

GONESSE RC 1 - DEUIL ENGHEN FC 3 - GOUSSAINVILLE FC 1 - GOUSSAINVILLE FC 2

Centre n° 4-U10

GOUSSAINVILLE FC

MONTMORENCY FC 2 - PARISIS FC 3 - GOUSSAINVILLE FC 3 - GOUSSAINVILLE FC 4

Centre n° 5-U10

OSNY FC

GONESSE RC 2 - OSNY FC 1 - ST BRICE FC 4 - ST BRICE FC 1

Centre n° 6-U10

CERGY PONTOISE FC

ERMONT AS 1 - SOISY AM FC 3 - CERGY PONTOISE FC 6 - CERGY PONTOISE FC 4

Centre n° 7-U10

MARLY LA VILLE ES

CORMEILLAIS ACS 1 - ST OUEN AS 1 - MARLY ES 1 - PARISIS FC 1

Centre n° 8-U10

MONTMAGNY SPORTS

DOMONT FC 1 - MONTMAGNY SPORTS 1 - SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 9-U10

FONTENAY FC

ST LEU FC 2 - FONTENAY FC 1 - SARCELLES AAS 1 - SARCELLES AAS 3

Centre n° 10-U10

BEZONS USO

BEZONS USO 2 - ST LEU FC 3 - DEUIL ENGHEN FC 2 - OSNY FC 2

Centre n° 11-U10

ENT. BEAUMONT MOURS

ENT. BEAUMONT MOURS 1 - GROSLAY FC 1 - BEZONS USO 1 - GARGES FCM 2

Centre n° 12-U10

JOUY LE MOUTIER FC

JOUY FC 2 - BRUYERES BERNES USM 2 (FFt Avisé) - VILLIERS JS 1 - VILLIERS JS 4

Centre n° 13-U10

AUVERS ENNERY FC

PONTOISIENNE JS 2 - AUVERS ENNERY FC 2 - COURDIMANCHE AS 1 - JOUY FC 1

Centre n° 14-U10

ST PRIX ES

ST OUEN AS 3 - ST PRIX ES 1 - VAUREAL FCM 1 - VEXIN AS 1

Centre n° 15-U10

ERAGNY AS

BEAUCHAMP AS 1 - PERSAN US 1 - ERAGNY AS 1 - OSNY FC 3

Centre n° 16-U10

PUISEUX LOUVRES FC

ST LEU FC 1 - MONTIGNY OL 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 17-U10

ST BRICE FC

MENUCOURT AS 1 - ERMONT AS 2 - ST BRICE FC 2 - ST BRICE FC 3

Centre n° 18-U10

LE THILLAY ES

ARGENTEUIL RFC 3 - LE THILLAY ESM 1 - ROISSY US 1 - MAGNY FC 1

Centre n° 19-U10

ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 2 - DEUIL ENGHEN FC 1 - FRANCONVILLE FC 1 - FRANCONVILLE FC 2



Centre n° 20-U10 BRUYÈRES BERNES USM
MONTMAGNY SPORTS 2 - BRUYERES BERNES USM 1 - ST PRIX ES 2 - SOISY AM FC 1

Centre n° 21-U10 ECOUEN FC
ARGENTEUIL RFC 2 - ECOUEN FC 1 - CERGY PONTOISE FC 5 - CERGY PONTOISE FC 7

Centre n° 22-U10 ENTENTE SSG
COSMO TAVERNY - PARISIS FC 2 - ENTENTE SSG 3 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 23-U10 GARGES FCM
GARGES FCM 1 - VIARMES ASNIERES OL 2 - ENTENTE SSG 2 - ENTENTE SSG 4

Centre n° 24-U10 ADAMOIS OL
CORMEILLAIS ACS 2 - GROSLAY FC 2 - ARGENTEUIL RFC 1 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 25-U10 PRESLES USL
PRESLES USL 1 - CHAMPAGNE SFC 1 - VIARMES ASNIERES OL 1 - CERGY PONTOISE FC 3

Centre n° 26-U10 EZANVILLE US
ECOUEN FC 3 - PONTOISIENNE JS 1 - MONTMORENCY FC 1 - EZANVILLE US 1

Centre n° 27-U10 ENTENTE MMB
ENTENTE MMB 2 - MARLY ES 2 - CERGY PONTOISE FC 2 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 28-U10 BELLOY ST MARTIN ACS
BEAUCHAMP AS 2 - BELLOY ST MARTIN ACS 1 - ERAGNY AS 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 29-U10 EAUBONNE CSM
ECOUEN FC 2 - EAUBONNE CSM 1 - AUVERS ENNERY FC 1 - SOISY AM FC 2

Centre n° 30-U10 PERSAN US
PERSAN US 2 - ADAMOIS OL 1 - VILLIERS JS 2 - VILLIERS JS 3

Centre n° 31-U10 VEMARS ST WITZ FC (Centre Modifié)
ENTENTE MMB 1 - ARNOUVILLE FAS 1 - VEMARS ST WITZ FC 1 - BELLOY ST MARTIN ASC 2

CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2007

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2009 et 2008

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre n° 1-U11 SARCELLES AAS
ARGENTEUIL FC 2 - ERAGNY AS 1 - SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 2-U11 PONTOISIENNE JS
PONTOISIENNE JS 1 - PARISIS FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - BELLOY ST MARTIN ASC 1

Centre n° 3-U11 ST BRICE FC
PERSAN US 1 - FRETTOISE ES 1 - ST BRICE FC 1 - ST BRICE FC 4

Centre n° 4-U11 ERMONT AS
ERMONT AS 2 - OSNY FC 2 - LE THILLAY ESM 1 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 5-U11 ARNOUVILLE FAS
ARNOUVILLE FAS 2 - EZANVILLE US 1 - COSMO TAVERNY 1 - ST OUEN AS 1

Centre n° 6-U11 MONTSOULT BAILLET US
ERAGNY AS 3 - MONTSOULT BAILLET US 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - VEXIN AS 2

Centre n° 7-U11 MONTIGNY OL
MONTIGNY OL 2 - FOSSES UF 2 - OSNY FC 3 - JOUY FC 2



- Centre n° 8-U11 ROISSY US CENTRE REPORTE AU 08 12 18**
ROISSY US 1 - ENT. BEAUMONT MOURS 1 - VIARMES ASNIERES OL 1 - ECOUEN FC 3
- Centre n° 9-U11 CENTRE TRANSFERE à CERGY PONTOISE FC**
VEXIN AS 1 - MAGNY FC 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 7
- Centre n° 10-U11 ST LEU FC**
ARGENTEUIL RFC 2 - CORMEILLAIS ACS 1 - ST LEU FC 3 - ST LEU FC 2
- Centre n° 11-U11 DEUIL ENGHIEU FC**
DEUIL ENGHIEU FC 3 - MENU COURT AS 2 - GROSLAY FC 2 - GAFEPB 2
- Centre n° 12-U11 SARCELLES AAS**
GONESSE RC 2 - MONTIGNY OL 1 - SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 2
- Centre n° 13-U11 MONTMORENCY FC**
DEUIL ENGHIEU FC 1 - MONTMORENCY FC 1 - FRANCONVILLE FC 1 - FRANCONVILLE FC 4
- Centre n° 14-U11 SOISY AM FC**
SOISY AM FC 2 - PERSAN US 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - GOUSSAINVILLE FC 2
- Centre n° 15-U11 GOUSSAINVILLE FC**
ECOUEU FC 1 - ADAMOIS OL 2 - GOUSSAINVILLE FC 1 - GOUSSAINVILLE FC 4
- Centre n° 16-U11 MENU COURT AS**
GONESSE RC 3 - MENU COURT AS 1 - PRESLES USL 1 - BEAUCHAMP AS 1
- Centre n° 17-U11 BOUFFEMONT AS**
SOISY AM FC 3 - FOSSES UF 1 - ST PRIX ES 1 - BOUFFEMONT AS 1
- Centre n° 18-U11 ARGENTEUIL RFC**
ST BRICE FC 3 - ST BRICE FC 2 - ARGENTEUIL RFC 3 - VEMARS ST WITZ FC 1
- Centre n° 19-U11 CERGY PONTOISE FC**
CERGY PONTOISE FC 4 - CERGY PONTOISE FC 6 - DOMONT FC 2 - AUVERS ENNERY FC 1
- Centre n° 20-U11 ST OUEN L'AUMONE AS**
ST OUEN AS 3 - PONTOISENNE JS 2 - ARNOUVILLE FAS 1 - GONESSE RC 1
- Centre n° 21-U11 ADAMOIS OL**
DEUL ENGHIEU FC 2 - ADAMOIS OL 1 - ENTENTE MMB 2 - GARGES FCM 1
- Centre n° 22-U11 VILLIERS LE BEL JS**
GAFEPB 1 - ROISSY US 2 - VILLIERS JS 1 - VILLIERS JS 4
- Centre n° 23-U11 COSMO TAVERNY**
ST LEU FC 1 - ST LEU FC 4 - COSMO TAVERNY FC 2 - ECOUEN FC 2
- Centre n° 24-U11 ENTENTE SSG**
MONTMAGNY SPORTS 2 - BEZONS USO 1 - ENTENTE SSG 4 - ENTENTE SSG 2
- Centre n° 25-U11 GROSLAY FC (Centre Modifié)**
OSNY FC 1 - GROSLAY FC 1 - COURDIMANCHE AS 1
- Centre n° 26-U11 ERAGNY AS**
ENTENTE SSG 5 - ENTENTE SSG 1 - ERAGNY AS 2 - ENT. BEAUMONT MOURS 2
- Centre n° 27-U11 VAURÉAL FCM**
VAUREAL FCM 1 - FONTENAY FC 1 - MONTMORENCY FC 2 - ENTENTE SSG 3
- Centre n° 28-U11 DOMONT FC**
DOMONT FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - VILLIERS JS 2 - VILLIERS JS 3
- Centre n° 29-U11 CHAMPAGNE SFC**
CHAMPAGNE SFC 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - CERGY PONTOISE FC 5 - CERGY PONTOISE FC 3
- Centre n° 30-U11 CORMEILLAIS ACS**
CORMEILLAIS ACS 2 - ST PRIX ES 2 - MONTIGNY OL 3 - PUISEUX LOUVRES FC 1



Centre n° 31-U11 BEAUCHAMP AS
BEAUCHAMP AS 2 - ENTENTE MMB 1 - ST OUEN AS 2 - BEZONS USO 2

Centre n° 32-U11 FRANCONVILLE FC
ARGENTEUIL FC 1 - ERMONT AS 1 - FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 3

Centre n° 33-U11 PARISIS FC
PARISIS FC 2 - MARLY ES 1 - GARGES FCM 2 - EAUBONNE CSM 1

Centre n° 34-U11 SURVILLIERS AVENIR
SURVILLIERS AVENIR 1 - SOISY AM FC 1 - JOUY FC 1

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de feuilles de matches n° 21026074 & 21026241 du 10.11.18 – critérium U12/U13 contre VEXIN AS du 10.11.18

ARGENTEUIL RFC : 1^{er} appel de feuilles de matches n° 21026969 – 21027107 – 21027152 & 21027197 du 10.11.18 critérium U12/U13 contre VILLIERS JS

DOMONT FC : 1^{er} appel de feuilles de matches n° 21024393 – 21024438 & 21024505 du 10.11.18 critérium U10/U11 contre VEXIN AS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 20925387 sur critérium U11 Avenir du 13.10.18 contre ST LEU FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 20925331 sur critérium U10 Avenir du 13.10.18 contre ST LEU FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 20917803 du 10.11.18 – critérium U13 Avenir contre CERGY PONTOISE FC

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 20917848 du 10.11.18 – critérium U13 Avenir contre DEUIL ENGHEN FC



FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} Tour du SAMEDI 8 DECEMBRE 2018

Pour le deuxième tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à 13H00 afin de débiter la jonglerie à 13H30.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 20 mn (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 15 mn

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 2 Février 2019.

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 27 Novembre 2018 et jusqu'au Vendredi 30 Novembre 2018.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe qu'elle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 17 DECEMBRE 2018, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Centre n° 1 CERGY PONTOISE FC

VILLIERS JS 2 - GARGES FCM 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 4

Centre n° 2 MARLY LA VILLE ES

VEXIN AS 1 - FONTENAY FC 1 - MARLY ES 1 - ST OUEN AS 1

Centre n° 3 ST PRIX ES

ARGENTEUIL FC 1 - MAGNY FC 1 - ST PRIX ES 1 - FOSSES UF 1

Centre n° 4 ST LEU FC

OSNY FC 1 - ST LEU FC 1 - VILLIERS JS 1 - GONESSE RC 1

Centre n° 5 PERSAN US

CERGY PONTOISE FC 5 - CERGY PONTOISE FC 2 - PERSAN US 1 - PARISIS FC 1

Centre n° 6 ENTENTE BEAUMONT MOURS

MONTSOULT BAILLET US 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - GONESSE RC 2 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 7 SOISY AM FC

SOISY AM FC 2 - SOISY AM FC 3 - COSMO TAVERNY 2 - DEUIL ENGHEN FC 1



Centre n° 8 BEZONS USO

BEZONS USO 1 - ARGENTEUIL FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - FRANCONVILLE FC 5

Centre n° 9 SARCELLES AAS

ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 3 - MONTMORENCY FC 2 - SARCELLES AAS 4

Centre n° 10 ERMONT AS

ERAGNY AS 1 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - ERMONT AS 2 - ARNOUVILLE FAS 1

Centre n° 11 COURDIMANCHE AS

COURDIMANCHE AS 1 - CHAMPAGNE SFC 1 - ERAGNY AS 2 - EAUBONNE CSM 1

Centre n° 12 VAUREAL FCM

ST OUEN AS 2 - MENU COURT AS 2 - VAUREAL FCM 1 - MONTIGNY OL 1

Centre n° 13 MONTMONRENCY FC

SARCELLES AAS 2 - MONTMORENCY FC 1 - ERMONT AS 1 - GARGES FCM 2

Centre n° 14 ST BRICE FC

ST BRICE FC 1 - SOISY AM FC 1 - FRANCONVILLE FC 4 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 15 PARISIS FC

BEAUCHAMP AS 1 - ROISSY US 1 - PARISIS FC 2 - ARGENTEUIL RFC 1

Centre n° 16 CORMEILLAIS ACS

CORMEILLAIS ACS 1 - COSMO TAVERNY 1 - ENTENTE SSG 4 - LE THILLAY ESM 1

COUPE DU COMITÉ U12

2^{ème} Tour du SAMEDI 8 DECEMBRE 2018

Pour le deuxième tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 2 Février 2019.

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 27 Novembre 2018 et jusqu'au Vendredi 30 Novembre 2018.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.



Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 17 DECEMBRE 2018, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Centre n° 1 GROSLAY FC

SOISY AM FC 1 - GROSLAY FC 1 - ST OUEN AS 1 - ENTENTE MMB 2

Centre n° 2 GARGES FCM

GARGES FCM 1 - MARLY ES 2 - GONESSE RC 2 - VAUREAL FCM 2

Centre n° 3 VILLIERS LE BEL JS

VILLIERS JS 1 - VILLIERS JS 3 - CERGY PONTOISE FC 2 - ST OUEN AS 2

Centre n° 4 ARGENTEUIL RFC

COSMO TAVERNY 1 - ARGENTEUIL RFC 3 - SOISY AMFC 2 - ST BRICE FC 1

Centre n° 5 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 2 - ENTENTE SSG 4 - BEZONS USO 1 - MARLY ES 1

Centre n° 6 JOUY LE MOUTIER FC

JOUY FC 1 - GARGES FCM 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - EMRONT AS 1

Centre n° 7 ENTENTE MMB

ENTENTE MMB 1 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - ADAMOIS OL 2 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 8 ERAGNY AS

ERAGNY AS 1 - ECOUEN FC 1 - JOUY FC 2 - ST PRIX ES 1

Centre n° 9 ADAMOIS OL

ADAMOIS OL 3 - ADAMOIS OL 1 - PARISIS FC 2 - BEZONS USO 2

Centre n° 10 BEAUCHAMP AS

BEAUCHAMP AS 1 - FOSSES UF 1 - ST BRICE FC 2 - ST BRICE FC 3

Centre n° 11 ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 2 - CORMEILLAIS ACS 2 - FRANCONVILLE FC 2 - ROISSY US 1

Centre n° 12 EAUBONNE CSM

CERGY PONTOISE FC 1 - EAUBONNE CSM 1 - VIARMES ASNIERES OL 1 - ARNOUVILLE FAS 1

Centre n° 13 GONESSE RC

CORMEILLAIS ACS 1 - GONESSE RC 1 - PARISIS FC 1 - EAUBONNE CSM 2

Centre n° 14 BRUYÈRES BERNES USM

SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 1 - GOUSSAINVILLE FC 2 - BRUYERES BERNES USM 1

Centre n° 15 OSNY FC

ERAGNY AS 2 - OSNY FC 1 - VILLIERS JS 4 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 16 FRANCONVILLE FC

ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - FRANCOVNIILLE FC 1



AMENDES

Ent. BOISSY/CORM/CHARS/ARRONVILLE : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 21018377 du 06.10.18 contre CHAMBLY COC – critérium U10/U11
Amende : 12€

VEXIN AS : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21024384 – 21024429 & 21024496 du 06.10.18 contre GOUSSAINVILLE FC – critérium U10/U11
Amende : 12€ x 3 = 36€

VAURÉAL FCM : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21024379 du 06.10.18 contre ECOUEN FC critérium U10/U11
Amende : 12€

BOUFFÉMONT ACF : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 21018386 du 13.10.18 contre ST LEU FC critérium U10/U11
Amende : 12€

EZANVILLE US : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21019068 & 21019109 du 13.10.18 contre SOISY AM FC – critérium U10/U11
Amende : 12€ x 2 = 24€

VEXIN AS : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21024384 – 21024429 & 21024496 du 13.10.18 contre GOUSSAINVILLE FC – critérium U10/U11
Amende : 12€ x 3 = 36€

ARGENTEUIL RFC : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21025184 – 21025268 & 21025298 du 13.10.18 contre ST OUEN AS – critérium U10/U11
Amende : 12€ x 3 = 36€

MONTIGNY OL : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 21025185 du 13.10.18 contre ST PRIX ES – critérium U10/U11
Amende : 12€

BEAUCHAMP AS : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026066 & 21026233 du 06.10.18 contre SOISY AM FC critérium U12/U13
Amende : 12€ x 2 = 24€

BEZONS USO : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026267 & 21026372 du 06.10.18 contre BELLOY ST MARTIN critérium U12/U13
Amende : 12€ x 2 = 24€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026480 & 21026577 du 06.10.18 contre VIARMES ASNIERES OL - critérium U12/U13
Amende : 12€ x 2 = 24€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026780 du 06.10.18 contre MARLY ES critérium U12/U13
Amende : 12€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026958 - 21027096 & 21027141 du 06.10.18 contre CERGY PONTOISE FC – critérium U12/U13
Amende : 12€ x 3 = 36€

BRUYERES BERNES USM : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026073 & 21026240 du 06.10.18 contre NEUVILLE AS - critérium U12/U13
Amende : 12€ x 2 = 24€

DOMONT FC : Non réception après 2 appels de feuilles de matches n° 21026274 & 21026379 du 13.10.18 contre GONESSE RC - critérium U12/U13
Amende : 12€ x 2 = 24€

BELLOY ST MARTIN AS : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 21026377 du 13.10.18 contre ST OUEN AS - critérium U12/U13
Amende : 12€



GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 20925331 du 13.10.18 contre ST LEU FC
critérium U10 Avenir
Amende : 12€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 20925389 du 13.10.18 contre ST LEU FC
critérium U10 Avenir
Amende : 12€

ECOUEEN FC : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 1 du plateau U8 - niveau 2 à
ADAMOIS OL du 06.10.18
Amende : 12€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 8 du plateau U8 - niveau 2
à SURVILLIERS AVENIR du 06.10.18
Amende : 12€

EZANVILLE US : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 8 du plateau U8 - niveau 2 à
SURVILLIERS AVENIR du 06.10.18
Amende : 12€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 8 du plateau U8
-niveau 2 à SURVILLIERS AVENIR du 06.10.18
Amende : 12€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 3 du plateau U9 - niveau 2 à
GARGES FCM du 06.10.18
Amende : 12€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2 appels de feuille de plateau du centre n° 3 (feuille récapitulative) -
plateau U8/U9 - niveau 1 du 06.10.18
Amende : 12€

ST LEU FC : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 7 du plateau U8/U9 - niveau 1 à JOUY
FC du 06.10.18
Amende : 12€

EAUBONNE CSM : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 3 du plateau U7 du 13.10.18 à
BEZONS USO
Amende : 12€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 10 du plateau U7 du
13.10.18 à MARLY ES
Amende : 12€

OSNY FC : Non réception après 2 appels de feuille récapitulative du centre n° 12 du plateau U7 du 13.10.18 à OSNY
FC
Amende : 12€

PERSAN US : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 13 du plateau U7 du 13.10.18 à
VIARMES ASNIERES OL
Amende : 12€

ROISSY US : Non réception après 2 appels de feuille de présence sur centre n° 14 du plateau U7 du 13.10.18 à
PUISEUX LOUVRES FC
Amende : 12€

VILLIERS LE BEL JS : Feuilles de matches irrégulières n° 21027241 & 21027286 du 10.11.18 contre CORMEILLAIS
ACS (manque nom et n° de l'arbitre)
Amende : 6€ x 2 = 12€

SARCELLES AAS : Feuille de match irrégulière U12 Avenir du 10.11.18 contre DEUIL ENGHIEEN FC (manque n° de
match)
Amende : 6€

ST LEU FC : Feuilles de matches irrégulières U12 et U13 Avenir du 10.11.18 contre ST BRICE FC (manque n° de
match)
Amende : 6€ x 2 = 12€



MONTMORENCY FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matches n° 21027106 & 21027151 du 10.11.18 à l'ADAMOIS OL
Amende : 7€ x 2 = 14€

FRETTOISE ES : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 21026022 du 10.11.18 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS
Amende : 7€

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 21026586 du 10.11.18 au THILLAY ESM
Amende : 7€

SARCELLES AAS : Licences manquantes sur feuille de match n° 20925391 du 10.11.18 – critérium U11 Avenir contre BEZONS USO
Amende : 10€ x 4 = 40€

